

ANFANNI-DEYIE

OFFRES DE PRODUITS FINANCIERS PAR LES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) DANS L'ATACORA ET LA DONGA



**Auteurs : Equipe projet, sous la responsabilité de Renaud ITOO, Chargé de Projet
Entrepreneuriat et MEAL**

Table des matières

Liste des abréviations	2
1. INTRODUCTION.....	3
2. METHODOLOGIE	3
3. RESULTATS DE L'ENQUETE	3
4. CONCLUSION.....	26

Liste des abréviations

CA	Chefs d'Agence
CCI Bénin	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CIP	Certificat d'Identification Personnelle
CNI	Carte Nationale d'Identité
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
IF	Institution de Financement
IFU	Identifiant Fiscal Unique
MEAL	Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning
PDA	Pôle de Développement Agricole
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés

1. INTRODUCTION

Ce rapport présente une synthèse des besoins spécifiques des bénéficiaires du projet ANFANNI-DEYIE en matière de financement et de leur niveau de préparation à mobiliser un financement auprès des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et des banques. Il présente également une synthèse des produits financiers proposés par les SFD opérant dans les départements de l'Atacora et de la Donga. Pour recueillir les données nécessaires à l'élaboration du présent rapport, une enquête a été réalisée. Elle repose sur des entretiens semi-structurés et des échanges téléphoniques avec des Chefs d'Agence (CA) de SFD, ainsi que des recherches sur internet.

2. METHODOLOGIE

Un guide d'entretien semi-structuré a été élaboré, comprenant des questions sur les types de produits offerts, les conditions d'accès, les taux d'intérêt et les garanties exigées. Des contacts ont été établis avec les chefs d'agence des SFD identifiés par téléphone pour convenir des dates des entretiens. Des entretiens en présentiel ont été menés avec les responsables de deux SFD. Pour les SFD où les entretiens en présentiel n'étaient pas possibles, des échanges téléphoniques ont été réalisés afin de recueillir les informations nécessaires. Les informations collectées ont été centralisées afin de faciliter l'analyse comparative des produits financiers.

3. RESULTATS DE L'ENQUETE

3.1. Besoins spécifiques des bénéficiaires du projet ANFANNI-DEYIE en matière de financement

Dans le cadre du projet ANFANNI-DEYIE, les besoins en financement varient selon les chaînes de valeur d'intervention et le niveau de maturité des entreprises bénéficiaires. On distingue notamment les micro-entrepreneurs, souvent en démarrage ou en phase de consolidation, et les entrepreneurs champions, à fort potentiel de croissance, mieux structurés et généralement plus professionnalisés. L'analyse des besoins de financement des bénéficiaires du projet ANFANNI-DEYIE sont présentées synthétiquement dans le tableau suivant :

Chaîne de valeur	Catégorie	Besoins de financement spécifiques	Montant estimé du besoin	Durée du crédit	Taux d'intérêt souhaité
Maraîchage	Micro-entrepreneurs	Achat d'intrants (semences, engrais), petit matériel (arrosoirs, brouettes), forage et château, motopompes, fonds de roulement	100 000 à 500 000 FCFA	Adaptée au cycle de production des cultures maraîchères	10% maximum
	Entrepreneurs champions	Systèmes d'irrigation, équipements motorisés, fonds de roulement	500 000 à 3 000 000 FCFA		
Transformation du soja	Micro-entrepreneurs	Achat de soja, marmites, petit conditionnement, fonds de roulement	200 000 à 800 000 FCFA	1 à 2 ans	
	Entrepreneurs champions	Machines semi-industrielles, emballage pro, certification, construction d'unités de transformation	1 000 000 à 5 000 000 FCFA	2 à 5 ans	
Transformation des fruits	Micro-entrepreneurs	Achat de fruits, mixeurs, séchoirs artisanaux, contenants, fonds pour acheter les fruits en grande quantité en période d'abondance	150 000 à 700 000 FCFA	1 à 2 ans	
	Entrepreneurs champions	Pasteurisateurs, séchoirs solaires industriels, triporteurs, certification sanitaire, développement de marque, construction d'unités de transformation	1 000 000 à 6 000 000 FCFA	2 à 5 ans	

Chaîne de valeur	Catégorie	Besoins de financement spécifiques	Montant estimé du besoin	Durée du crédit	Taux d'intérêt souhaité
Apiculture	Micro-entrepreneurs	Ruches, équipements de protection, extracteurs manuels, conditionnement simple	100 000 à 400 000 FCFA	1 à 2 ans	
	Entrepreneurs champions	Extension du nombre de ruches, diversification des produits, certification biologique, conditionnement professionnel	500 000 à 3 000 000 FCFA	2 à 5 ans	
Volaille	Micro-entrepreneurs	Achat de poussins, aliments, abris simples, matériel d'abreuvement/alimentation	150 000 à 600 000 FCFA	1 à 2 ans	
	Entrepreneurs champions	Modernisation des élevages, bâtiments améliorés, couvoirs, alimentation, développement des débouchés	1 000 000 à 8 000 000 FCFA	2 à 5 ans	

Source : enquête de terrain (collecte de données pour l'élaboration des plans d'affaires)

3.2. Capacité des bénéficiaires du projet ANFANNI-DEYIE à mobiliser un financement auprès des SFD et banques

❖ Cas des micros-entrepreneurs

Cette sous-section analyse le degré de préparation et l'aptitude des micros-entrepreneurs du projet ANFANNI-DEYIE, à satisfaire les exigences minimales des institutions de financement (SFD et banques). Cette analyse est présentée succinctement dans le tableau suivant :

N°	Conditions	Analyse
1.	Age (maturité légale)	Tous remplissent la condition d'âge (≥ 18 ans).
2.	Disponibilité de pièces d'état civil valides (CIP, CNI, ou autres pièces)	Nombreux cas d'absence de pièces d'identité à jour, surtout en zone rurale (Ouassa-Péhunco, Boukombé, Ouaké, Bassila). C'est un obstacle fréquent à la demande de crédit formel. Mais en progression avec l'accompagnement du projet.
3.	Expérience dans l'activité	Bonne expérience pratique dans leurs domaines d'activité
4.	Culture de l'épargne	Très limitée auprès des IF. L'épargne se fait souvent via des tontines informelles ou sous forme de « caisses maison ». Pas de compte épargne dans les SFD ou banques. Le projet les sensibilise et les forme pour passer de l'épargne "informelle" au formelle (dans des IF autorisés par l'Etat).
5.	Disponibilité de plans d'affaires bien rédigés et bancables	Rarement disponibles. La plupart des micro-entrepreneurs n'ont ni connaissance ni capacité technique pour élaborer un plan d'affaires bancable. Le projet les accompagne afin de les doter de plans d'affaires adaptés à leurs entreprises et bancables.
6.	Formalisation de l'entreprise	Très faible mais en progression avec l'accompagnement du projet. La majorité n'a ni IFU ni registre de commerce. Peu connaissent les démarches, ou perçoivent la formalisation comme inutile.
7.	Disponibilité de compte dans les IF	Peu de micro-entrepreneurs disposent de compte dans une IF. Mais une amélioration avec l'accompagnement du projet. Beaucoup de bénéficiaires ont ouvert des comptes pour leurs entreprises.
8.	Disponibilité de garanties acceptables par les IF	Pratiquement aucune garantie formelle, ni matérielle ni financière. Pas d'épargne constituée dans un compte auprès d'une IF. Ils dépendent de la caution solidaire / morale.
9.	Relation/historique avec les SFD	Relations très faibles. Certains n'ont jamais contracté de crédit. Ils ont été mis en relation avec les SFD de leurs localités respectives.

N°	Conditions	Analyse
10.	Disponibilité d'état financier certifié par un expert-comptable agréé	N'en disposent pas.

Source : étude de diagnostic initial

RESUME

Les micro-entrepreneurs sont globalement peu préparés à satisfaire les exigences des institutions financières. Leur accès au crédit reste limité sans appui externe (éducation financière, formation et appui à la formalisation, accompagnement dans la rédaction de plan d'affaires bancables, facilitation d'accès aux pièces d'identité, mécanismes de garantie adaptés, appui dans la négociation du crédit avec les IF, suivi pour le remboursement du crédit).

❖ Cas des entrepreneurs champions

L'analyse qui suit évalue la capacité des entrepreneurs champions du projet ANFANNI-DEYIE à remplir les conditions exigées par les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et les banques pour accéder au crédit. Elle est présentée succinctement dans le tableau suivant :

N°	Conditions	Analyse
1.	Age (maturité légale)	Tous remplissent la condition d'âge (≥18 ans).
2.	Disponibilité de pièces d'état civil valides (CIP, CNI, ou autres pièces)	La majorité dispose de documents d'identité (CIP, carte nationale, passeport).
3.	Expérience dans l'activité	Forte expérience. La plupart ont au moins 3 ans d'activité dans leurs chaînes de valeur. Cette condition est généralement bien remplie.
4.	Culture de l'épargne	Variable. Certains épargnent dans des tontines ou SFD, mais cette culture reste peu structurée. Peu d'épargnes institutionnelles formelles. Le projet les sensibilise et les forme pour passer de l'épargne "informelle" au formelle (dans des IF autorisés par l'Etat).

N°	Conditions	Analyse
5.	Disponibilité de plans d'affaires bien rédigés et bancables	Certains champions disposent déjà d'un plan d'affaires bancable mais pas actualisé. Même si certains champions ont besoin d'un appui technique pour rédiger des documents conformes aux standards bancaires. Le projet les accompagne dans ce sens.
6.	Formalisation de l'entreprise	En progression avec l'accompagnement du projet. Plusieurs ont un IFU et un RCCM.
7.	Disponibilité de compte dans les IF	Certains champions disposent de compte dans une IF mais pas des comptes destinés uniquement à l'entreprise.
8.	Disponibilité de garanties acceptables par les IF	Peu de garanties matérielles solides. Les champions peuvent mobiliser des garants ou des biens (parcelles), mais restent souvent en difficulté pour répondre aux exigences des banques. Quelques-uns ont des comptes dans les IF avec des flux de trésorerie réguliers. Certains disposent de garanties foncières acceptées par certaines IF si les documents sont valables. Possibilité de jouir d'un fonds de garantie publics (FNDA)
9.	Relation/historique avec les SFD	Certains ont déjà un historique de crédit avec des SFD locaux. Cela facilite la confiance mais reste à renforcer pour élargir l'accès.
10.	Disponibilité d'état financier certifié par un expert-comptable agréé	Quelques-uns en disposent.

Source : étude de diagnostic initial

RESUME

Les entrepreneurs champions disposent d'une bonne base pour mobiliser un financement, mais doivent encore être accompagnés pour formaliser leurs entreprises, structurer leurs plans d'affaires, développer leur épargne institutionnelle, comprendre les attentes précises des institutions financières et négocier les crédits avec les IF.

CONCLUSION PARTIELLE

- Les entrepreneurs champions sont en bonne voie d'éligibilité au financement, mais nécessitent un accompagnement ciblé sur la formalisation, la gestion financière et la structuration des demandes de crédit.
- Les micro-entrepreneurs, eux, nécessitent un encadrement renforcé, avec des mesures incitatives pour la formalisation, l'épargne, l'obtention de pièces administratives et la constitution de garanties alternatives (fonds de garantie, caution solidaire, etc.).
- Au regard de ces résultats, le projet ANFANNI-DEYIE devra adopter une stratégie différenciée d'accompagnement au financement, adaptée au niveau de maturité de chaque type de bénéficiaire.

3.3. Présentation des produits financiers de quelques SDF installés dans l'Atacora et la Donga

Cette section présente les produits financiers proposés par quelques SDF opérant dans les départements de l'Atacora et de la Donga.

❖ **ACFB – Association des Caisses de Financement à la Base**

Agences dans les départements de l'Atacora et de la Donga : Natitingou, Ouaké, Djougou, Bassila

N°	Produit financier (crédit)	Cible du crédit	Montant minimal (FCFA)	Montant maximal (FCFA)	Taux d'intérêt mensuel ¹ (%)	Durée maximale du crédit	Garantie exigée	Type de crédit
1.	Crédit de groupe CFB (CCFB)	Adhérents			1,67	6 mois	Caution solidaire	Divers
2.	Crédit Individuel adhérent évolué 1 (CIAE1)	Adhérents			1,67	6 mois	Caution solidaire	Divers
3.	Crédit Individuel adhérent évolué 2 (CIAE2)	Adhérents			1,25	24 mois	Caution solidaire	Divers
4.	Crédit scolaire aux adhérents (CSA)	Adhérents			1,17	9 mois	Caution solidaire	Scolaire
5.	Crédit scolaire personnel (CSP)	Personnel ACFB			1,17	9 mois	Salaire	Scolaire
6.	Crédit individuel ordinaire (CIO)	Tous les clients			1,67	36 mois	- Epargne préalable de 10% - Sûretés réelles et personnelles	Divers
7.	Crédit aux Agents Permanents de l'Etat (CAPE)	APE	50 000	5 000 000	1,25	36 mois	Salaire	Consommation

¹ Dégressif sauf indication contraire.

N°	Produit financier (crédit)	Cible du crédit	Montant minimal (FCFA)	Montant maximal (FCFA)	Taux d'intérêt mensuel ¹ (%)	Durée maximale du crédit	Garantie exigée	Type de crédit
8.	Crédit aux salariés du secteur privé (CSSP)	SSP	50 000	5 000 000	1,25	36 mois	- Epargne préalable de 10% - Salaire	Divers
9.	Crédit aux élus (CAE)	Elus ACFB			0,83	48 mois	- Epargne préalable de 10% - Sûretés réelles et personnelles	Divers
10.	Crédit stockage (CS)	Adhérents	50 000	5 000 000	1,67	24 mois	- Epargne préalable de 10% - Sûretés réelles et personnelles	Agricole
11.	Crédit transformation (CT)	Tous les clients	50 000	1 000 000	1,67	12 mois	- Epargne préalable de 10% - Sûretés réelles et personnelles	Transformation
12.	Crédit au personnel (CP)	Personnel ACFB	50 000	3 000 000	0,83	84 mois	Salaire	Divers

Source : ACFB

❖ **PEBCo-Bethesda – Projet d'Epargne et de Crédit Communautaire Bethesda**

Agences dans les départements de l'Atacora et de la Donga : Tanguiéta, Pehunco, Natitingou, Matéri, Kouandé, Kérou, Djougou, Copargo, Cobly, Bassila

N°	Produit financier (crédit)	Cible du crédit	Montant min (FCFA)	Montant max (FCFA)	Taux mensuel ² (%)	Durée max (mois)	Garantie exigée	Type de crédit
1.	Crédit agricole	Agriculteurs	30 000	20 000 000	1,8	12	Oui (si > 700 000 FCFA)	Agricole
2.	Petits prêts individuels	Petits commerçants	30 000	200 000	1,8	12	Oui (si > 700 000 FCFA)	Commercial
3.	Prêts moyens	Activités commerciales moyennes	200 001	700 000	1,8	14	Oui (si > 700 000 FCFA)	Commercial
4.	Prêts substantiels	Commerçants/entrepreneurs structurés	700 001	7 000 000	1,8	36	Oui	Commercial/Équipement
5.	Crédit PDPIM	Bénéficiaires du projet PDPIM	30 000	5 000 000	1,55	9	Oui (si > 700 000 FCFA)	Agricole (périmètre irrigué)

² Dégressif sauf indication contraire.

N°	Produit financier (crédit)	Cible du crédit	Montant min (FCFA)	Montant max (FCFA)	Taux mensuel (%)	Durée max (mois)	Garantie exigée	Type de crédit
							000 FCFA)	
6.	Crédit scolaire	Parents d'élèves	30 000	1 000 000	1,8	10	Oui (si > 700 000 FCFA)	Scolaire
7.	Crédit aux groupements	Groupes de 3 à 10 membres solidaires	30 000/personnes	300 000/personnes	1,8	12	Caution solidaire	Groupé, AGR
8.	Crédits de groupe	3 à 5 membres solidaires avec compte épargne individuel	300 001/personnes	700 000/personnes	1,8	14	Oui	Groupé, semi-structuré
9.	Crédit assainissement et eau aux ménages	Ménages (latrines, forages, SONEB)	30 000	500 000	1,6	18	Oui	Habitat/Sanitaire
10.	Prêts aux églises	Eglises	30 000	10 000 000	1,7	36	Oui	Achat de terrain et/ou construction
11.	Crédit ISSIRA GBKOUÉ	Clients de la tontine individuelle	50 000	2 000 000	1,8	8	Oui (si > 700 000 FCFA)	Crédit lié à la tontine

N °	Produit financier (crédit)	Cible du crédit	Montant min (FCFA)	Montant max (FCFA)	Taux mensuel (%)	Durée max (mois)	Garantie exigée	Type de crédit
12.	Crédit achat de parcelle	Salariés	30 000	5 000 000	1,8	36	Oui	Foncier
13.	Crédit construction	Particuliers (logement)	30 000	10 000 000	1,8	48	Oui	Immobilier
14.	Crédit assainissement aux entreprises	Entreprises spécialisées	500 000	25 000 000	1,6	36	Oui	Assainissement/Investissement
15.	Crédit énergie solaire	Acquisition d'équipements solaires	30 000	5 000 000	1,7	36	Oui	Energie solaire
16.	Crédit aux PME	Petites et moyennes entreprises	7 001 000	50 000 000	1,8	48	Oui	PME/Investissement
17.	Crédit aux artisans	Artisans	30 000	5 000 000	1,8	24	Oui	Artisanat
18.	Crédit financement du coton	Producteurs de coton	30 000	20 000 000	1,4	12	Oui	Agricole
19.	Crédit FNDA	Producteurs agricoles	30 000	25 000 000	1,0	48	Oui	Agricole/Investissement
20.	Crédit Warrantage du palmier à huile	Producteurs d'huile rouge	30 000	25 000 000	1,8	12	Produits de récolte	Agricole/Transformation
21.	Crédit FAAR – Investissement et Production	Acteurs agricoles, intrants, équipements	30 000	10 000 000	0,84	24	Oui	Agricole/Investissement

N°	Produit financier (crédit)	Cible du crédit	Montant min (FCFA)	Montant max (FCFA)	Taux mensuel (%)	Durée max (mois)	Garantie exigée	Type de crédit
22.	Crédit FAAR – Transformation, Commercialisation, Stockage	Acteurs agroalimentaires	30 000	10 000 000	1,0	24	Oui	Transformation/Agrobusiness
23.	Crédit production, transformation et commercialisation de l'ananas	Producteurs, transformateurs et commerçants d'ananas	30 000	25 000 000	1,8	48	Oui	Agricole/Transformation
24.	Crédit production, transformation et récolte des cultures annuelles (soja, maïs, arachide, niébé, etc)	Producteurs soja, maïs, arachide, niébé, etc.	30 000	10 000 000	1,8	12	Oui	Agricole
25.	Crédit warrantage (soja, maïs, arachide, niébé, etc.)	Ménages avec produits agricoles stockés	30 000	20 000 000	1,8	10	Produits agricoles en stock	Warrantage
26.	Crédit aux agents	Fonctionnaires	30 000	25 000 000	1,2	60	Oui	Consommation

N°	Produit financier (crédit)	Cible du crédit	Montant min (FCFA)	Montant max (FCFA)	Taux mensuel ² (%)	Durée max (mois)	Garantie exigée	Type de crédit
	permanents de l'Etat							
27.	Crédit immobilier Nouvelle Génération 1 (CINGI)	Propriétaires d'immeubles	1 000 000	25 000 000	1,6	48	Oui	Immobilier locatif
28.	Crédit de bons de commande	PME titulaires de marchés publics ou privés	-	50 000 000	1,8	12	Oui	Financement de marchés publics/privés

Source : PEBCo-Bethesda

❖ SIA N'SON

Agences dans les départements de l'Atacora et de la Donga : Djougou, Péhunco, Tanguéta, Natitingou

N°	Produit financier (crédit)	Cible du crédit	Montant minimal (FCFA)	Montant maximal (FCFA)	Taux d'intérêt mensuel ³ (%)	Durée maximale du crédit	Garantie exigée	Type de crédit
1.	Crédit individuel avec	Individus	100 000	20 000 000	2	24 mois	Garantie matérielle ou caution solidaire et garantie financière (10% du	Crédit

³ Dégressif sauf indication contraire.

N°	Produit financier (crédit)	Cible du crédit	Montant minimal (FCFA)	Montant maximal (FCFA)	Taux d'intérêt mensuel ³ (%)	Durée maximale du crédit	Garantie exigée	Type de crédit
	garantie matérielle						crédit) et épargne contractuel (10 % à constituer progressivement)	
2.	Crédit groupe et groupement	Groupes de 3 à 5 personnes et 15 à 60 personnes	Groupe (50 000) Groupement (5000)	Groupe (500 000) Groupement (300 000)	2	12 mois	Caution solidaire et garantie financière (10% du crédit) et épargne contractuelle (10% à constituer progressivement)	Divers
3.	Crédit aux salariés	APE ou employés du secteur privé	100 000	5 000 000	2	36 mois	Salaire	Consommation
4.	Crédit Agricole	Promoteurs agricoles ou membre d'une coopérative Agricole	10 000	5 000 000	2	12 mois	Garantie matérielle ou caution solidaire et garantie financière (10% du crédit).	Agricole
5.	Crédit ponctuel	Personne physique ou morale	150 000	20 000 000	2	8 mois	Garantie réelle, d'une valeur représentant le double du montant	Divers

N°	Produit financier (crédit)	Cible du crédit	Montant minimal (FCFA)	Montant maximal (FCFA)	Taux d'intérêt mensuel ³ (%)	Durée maximale du crédit	Garantie exigée	Type de crédit
							du crédit sollicité et caution morale	
6.	Crédit Warrantage	Producteurs de céréales	20 000	5 000 000	2	8 mois	Stocks céréales en magasin	Agricole
7.	Crédit tontine	Promoteur d'AGR	15 000	500 000	1% constant	10 mois	Epargne d'au moins deux mois	Divers

Source : SIA N'SON

ANALYSE

L'analyse des produits financiers agricoles offerts par ACFB, PEBCo-Bethesda et SIA N'SON révèle que PEBCo-Bethesda dispose de l'offre la plus diversifiée, adaptée à l'ensemble des chaînes de valeur agricoles du projet ANFANNI-DEYIE (production, transformation, stockage). ACFB propose essentiellement des crédits de stockage et transformation. SIA N'SON cible les producteurs agricoles via des crédits agricoles et de warrantage.

3.4. Présentation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA)

Le FNDA est un établissement public à caractère agricole, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). Il accorde des subventions aux opérateurs privés dans les différentes filières agricoles jugées prioritaires⁴ par l'Etat pour la mise en place d'infrastructures et l'acquisition d'équipements performants. Le FNDA est structuré autour de trois guichets principaux destinés à soutenir les acteurs du secteur agricole :

GUICHETS	BENEFICIAIRES
G1 : Subventions aux investissements agricoles	▪ PME/PMI agricoles ▪ Communes ▪ Coopératives agricoles
G2 : Accès aux services non financiers	▪ PME/PMI agricoles ▪ Coopératives, groupement, GIE ▪ Centres de recherche et d'innovation
G3 : Accès aux services financiers	▪ Banques et SFD ▪ PME/PMI agricoles ▪ Coopératives, groupement, GIE

Le FNDA a également le mandat de gérer des subventions pour compte de tiers, quel que soit le guichet concerné. Le guichet 3 est celui qui répond le plus aux besoins de ANFANNI-DEYIE qui est de soutenir les champions à travers un mécanisme de subvention adossé à des crédits.

Présentation détaillée du guichet 3

L'objectif du guichet 3 est de faciliter l'accès des exploitants agricoles familiaux et entrepreneurs agricoles aux crédits adaptés aux besoins et contraintes spécifiques du secteur agricole auprès des banques et systèmes financiers décentralisés. Le guichet 3 se structure en trois (03) Sous-Guichets :

- Sous-Guichet 3.1. : Fonds de Garantie Interbancaire pour le refinancement entre Institutions Financières ;

⁴ Les filières agricoles prioritaires selon le Programme Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) sont le manioc, le maïs, l'igname, le lait, les œufs, le maraîchage, l'ananas, le poisson, les crevettes, le coton, le riz, le palmier à huile et l'anacarde.

- Sous-Guichet 3.2. : Fonds de Garantie pour l'accès des promoteurs/entrepreneurs agricoles aux crédits ;
- Sous-Guichet 3.3. : Fonds de Facilitation et de Bonification de taux d'intérêt.

Ce sont les sous-guichets 3.2. et 3.3. qui répondent le mieux aux besoins de ANFANNI-DEYIE.

❖ **Sous-guichet 3.2.**

L'objectif de sous-guichet est de faciliter l'accès des exploitants agricoles familiaux et entrepreneurs agricoles aux crédits adaptés aux besoins et contraintes spécifiques du secteur agricole auprès des banques et systèmes financiers décentralisés. Ce Sous-Guichet permet la couverture d'une partie des risques pris par les banques et les SFD dans l'octroi des crédits aux promoteurs/entrepreneurs agricoles.

Bénéficiaires cibles

Les bénéficiaires du Sous-Guichet 3.2. « Fonds de Garantie pour l'accès des promoteurs / entrepreneurs agricoles aux crédits » sont :

- Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) à caractère économique ;
- Les Coopératives de producteurs ou de transformateurs ;
- Les Groupements de producteurs ou de transformateurs ;
- Les Groupements d'intérêt économique ;
- Les Entrepreneurs agricoles.

Activités éligibles

Les activités éligibles au Sous-Guichet 3.2 sont :

- l'acquisition d'équipements et moyens de production, de transformation, de stockage, de conservation, et de transport/distribution ;
- l'acquisition d'intrants agricoles spécifiques ;
- le renforcement de fonds de roulement ;
- et la mise à disposition de crédits de commercialisation et / ou d'exportation .

Conditions d'éligibilité

Pour être éligible au Sous-Guichet 3.2., le porteur de projet doit remplir les conditions suivantes :

- Etre une personne physique ou morale de droit privé et jouissant d'une certaine maturité ;
- Avoir les compétences suffisantes pour exécuter et prendre en charge le projet (capacités organisationnelles et opérationnelles) ;
- Fournir la preuve de l'existence légale aussi bien pour les porteurs de projets collectifs que pour les individus ou s'engager à le faire ;
- Justifier de la pertinence de la demande de financement ;
- Démontrer la solidité technique et la viabilité économique et la rentabilité financière du projet ;
- Etre exposé à des risques d'innovation probables ;
- Justifier la cohérence du projet avec les Politiques nationales et le Plan de développement agricole du PDA d'origine ;
- Disposer d'expériences avérées dans la gestion de crédit ;
- Justifier d'une bonne gouvernance, de solidité organisationnelle et de qualité de gestion de l'exploitation familiale, de l'entreprise ou de l'organisation collective ;
- Etre ouvert à la collaboration avec les acteurs du dispositif de facilitation de proximité et au respect des exigences y relatives, notamment :
- S'engager pour le respect de l'environnement et la prise en compte de la dimension genre par la mise en œuvre des recommandations du screening environnemental et social du projet.

Processus d'accès à la garantie

Il se présente comme suit :

1. Demande de crédit du promoteur adressée au PSF avec copie à l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA)
2. Etude et décision de financement par le PSF
3. Requête de garantie au profit des promoteurs adressée par le PSF au FNDA, qui le réceptionne après vérification de l'exhaustivité des pièces constitutives du dossier
4. Instruction du dossier par la Direction des Opérations : (a. Analyse et évaluation de la demande de garantie par le Chargé de Pôle sur la base du dossier

réceptionné par le FNDA, b. Collecte d'informations complémentaires sur le projet ou le promoteur, au besoin dans le cadre d'une visite de site, et c. Présentation du rapport d'étude de dossier par le Directeur des Opérations au Comité de Validation du FNDA ;

5. Tenue d'une session du comité de validation et décision de garantie par le Comité de Validation du FNDA
6. Notification de l'accord de garantie
7. Mise en place de la garantie (émission et signature de la lettre de garantie ou de la convention de garantie)
8. Mise en place du financement par le PSF
9. Suivi-remboursement du prêt par le PSF
10. Suivi évaluation du projet par le FNDA, ATDA, PSNF et PSF.

❖ **Sous-guichet 3.3.**

Le Sous-Guichet 3.3 a pour objectif de permettre favoriser une bonification des taux d'intérêt appliqués par les banques aux bénéficiaires de crédit sur la base des dossiers soumis dans le cadre du FNDA (bénéficiaires du sous-guichet 3.2.). La bonification consiste à subventionner une partie des taux d'intérêt appliqués par les PSF au profit des promoteurs / entrepreneurs agricoles.

Bénéficiaires cibles

Les bénéficiaires du Sous-Guichet 3.3 sont :

- Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) à caractère économique ;
- Les Coopératives de producteurs ou de transformateurs ;
- Les Groupements de producteurs ou de transformateurs ;
- Les Groupements d'intérêt économique ;
- Les Entrepreneurs agricoles.

Activités éligibles

La prise en charge s'applique aux engagements cumulés jusqu'à une limite de cinq cent millions (500.000.000) FCFA par projet pour les banques et de trente millions (30.000.000) FCFA pour les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). La durée de la bonification est de 07 ans au maximum.

Conditions d'éligibilité

Les bénéficiaires doivent remplir les conditions ci-après :

- être un exploitant de type familial ou une entreprise agricole évoluant dans la production végétale, animale ou halieutique, ou réalisant des opérations d'achat d'équipements agricoles et de fourniture d'intrants ;
- avoir exercé son activité pendant au moins les deux dernières années ;
- disposer d'un identifiant fiscal unique (IFU) ;
- exercer une activité sur l'un des maillons, notamment de la production à la commercialisation des chaînes de valeur des filières promues au niveau des Pôles de Développement Agricoles (PDA⁵) ;
- présenter des besoins d'investissement ou d'équipement.

Processus de l'accès à la bonification

L'opération de mise en place de la bonification se déroule conformément à la procédure suivante :

1. le promoteur exprime sa demande de bonification au PSF ;
2. le PSF envoie la requête de bonification au FNDA qui la réceptionne après vérification de l'exhaustivité des pièces ;
3. instruction de la demande (analyse et évaluation de la demande de bonification par le Chargé de Pôle sur la base du dossier réceptionné par le FNDA et étude et décision du Comité de Validation sur l'éligibilité de la requête soumise par le PSF) ;
4. en cas d'accord, une lettre de bonification reprenant les modalités exactes du financement y compris le montant de la bonification offerte par le FNDA sera transmise au PSF ;
5. mise en place du crédit au profit du promoteur bénéficiaire après réception par le PSF de l'accord de bonification en respectant le schéma de déblocage et le tableau d'amortissement retenus ;
6. transmission par le PSF au FNDA et au plus tard le cinquième (5ème) jour ouvrable du mois suivant, une situation mensuelle des charges d'intérêts débiteurs échus des exploitants et entreprises agricoles bénéficiaires de la bonification, conformément aux tableaux d'amortissement initialement validés ;

⁵ PDA 1 : riz, maraîchage (tomate, oignon, pomme de terre), élevage de bovins, d'ovins, de caprins et volailles

PDA 2 : coton, maïs, sorgho, élevage de bovin, d'ovin, de caprin et de volaille, production laitière, soja

PDA 3 : coton, riz, maïs, niébé, arachide, manguiers, élevage de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles

PDA 4 : anacardier, coton, maïs, riz, niébé, soja, arachide, manioc, igname, manguiers, élevage de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles, soja

PDA 5 : agrumes, mangues, palmier à huile, riz, maïs, niébé, l'arachide, petit élevage, coton

PDA 6 : palmier à huile, maïs, manioc, riz

PDA 7 : aquaculture, riziculture, maraîchage, ananas, maïs, manioc, petit élevage, palmier à huile

7. paiement par le FNDA par virement dans les comptes bancaires spécifiés par les PSF dans un délai de 05 jours ouvrables après réception de la situation des charges d'intérêts débiteurs échus ;
8. suivi-remboursement du prêt par le PSF ;
9. suivi évaluation des projets financés par le FNDA, ATDA, les PSNF et les PSF ;
10. en cas d'avis non favorable à la demande de bonification, une notification sera adressée par le FNDA au PSF partenaire avec les motifs du refus. Pour les dossiers non validés par le Comité, le PSF est libre d'octroyer aux promoteurs les prêts sollicités en mettant à la charge de ces derniers, tous les frais et intérêts y afférents.

- **Exemples de projets financés par le FNDA**

Projet d'aménagement rizicole sur 10 hectares à Natitingou.

Le FNDA dispose de plusieurs Partenaires de Mise en Œuvre (PMO) que sont :

- **10 Banques** : BOA, NSIA BANQUE, BIIC, Coris Bank, UBA, BSIC, ORABANK, ECOBANK, BGFI et CCEI BANK ;
- **18 SFD** : FECECAM, ALIDé, COMUBA, CPEC, FINADEV, PADME, PEBCo, RENACA, SIANSON, MDB, IAMD, MSFP, APHEDD FINANCE, AGRIFINANCE, UNACREP

3.5. Présentation de la plateforme DigitFin

DigitFin, c'est quoi ?

DigitFin est la première plateforme de financement participatif 100% agriculture au Bénin, ce qui en fait une option particulièrement adaptée pour la cible du projet ANFANNI-DEYIE. Elle a été lancée en juillet 2023. Sa mission est de booster l'agriculture béninoise en stimulant l'engagement de la communauté auprès des entrepreneurs agricoles. Elle a été mise en place avec le soutien d'ENABEL Bénin à travers le projet DEFIA.

Spécificités de DigitFin

DigitFin est une plateforme de **don avec contrepartie**. Les montants financés varient de **200 000 FCFA à 2 000 000 FCFA**. La durée de la collecte varie entre **45 jours et 60 jours**. Les fonds collectés par le porteur de projet lui sont transférés lorsqu'il atteint au moins **le premier panel** qu'il s'est fixé. Aucune garantie, ni frais de dossier ne lui sont exigés

Critères de sélection

Les critères de sélection pour accéder aux financements via DigitFin incluent :

- Projet ou une activité du secteur agricole
- Caractère innovant
- Entreprise agricole formelle
- Activité à plein temps
- Dynamique d'équipe
- Audience sur les réseaux sociaux
- Réseau de soutiens

Comment s'inscrire sur la plateforme ?

L'inscription sur la plateforme DigitFin est simple. Elle se fait en quatre (4) étapes que sont :

- Accès à la plateforme : Aller sur la plateforme via le site web www.digitfin.org. Une fois sur la plateforme, cliquer sur « LOGIN ».
- Inscription : Cliquer sur « S'INSCRIRE » puis renseigner les informations demandées.
- Réception du code de vérification du compte : Recevoir son code d'accès dans sa boîte mail qui permettra de franchir l'étape suivante.
- Vérification du compte à l'aide du code.

Avantages de DigitFin

Participer aux campagnes de financement participatif de DigitFin est un moyen efficace pour :

- bénéficier d'une publicité presque gratuite : les supports de communications utilisés peuvent être relayés par divers médias, des internautes de la communauté aux bloggeurs, en passant par les leaders d'opinion sur Twitter, entre autres.
- **faire valider son idée par la communauté** : le succès d'une campagne de crowdfunding constitue une **approbation du marché** prise en compte par l'entrepreneur.
- **accroître la crédibilité de son projet** : le succès d'une campagne de crowdfunding prouve le crédit accordé par les investisseurs particuliers au projet, et leur confiance en la capacité de l'entrepreneur à aller au bout de ses ambitions. Ces éléments contribuent ainsi à accroître la légitimité de l'entrepreneur et de son projet auprès de n'importe quel public.
- **contribuer facilement aux projets mais également pour entrer en possession des fonds levés car DigitFin est une plateforme locale.**

Succès de la plateforme

Depuis son lancement, la plateforme DigitFin a réalisé quatre campagnes de financement participatif. Bien que le montant maximum levé à ce jour soit de 300 000 F CFA, il est important de noter que le concept de crowdfunding est encore relativement nouveau au Bénin. Par conséquent, il est naturel que la prise en main de cet outil par les entrepreneurs et la compréhension de son fonctionnement par les populations demandent du temps.

Cependant, les résultats obtenus jusqu'à présent démontrent le potentiel du crowdfunding en tant qu'alternative prometteuse aux modes de financement traditionnels, tels que les subventions et les crédits bancaires. Pour que cette approche atteigne son plein potentiel, il sera essentiel de continuer à sensibiliser les entrepreneurs et le grand public, afin de renforcer la participation aux campagnes et de diversifier les sources de financement disponibles pour les projets locaux.

4. CONCLUSION

L'analyse menée dans le cadre du présent rapport met en lumière l'ampleur des besoins de financement des bénéficiaires du projet ANFANNI-DEYIE, en particulier dans les chaînes de valeur agricoles que sont le maraîchage, la transformation du soja et des fruits, l'apiculture, et l'aviculture. Ces besoins sont variables selon le niveau de maturité des entreprises, allant de quelques centaines de milliers à plusieurs millions de FCFA, avec des durées de financement souhaitées allant jusqu'à cinq ans.

Parallèlement, les produits financiers offerts par les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) dans l'Atacora et la Donga révèlent une offre diversifiée. PEBCo-Bethesda propose des produits agricoles bien structurés, couvrant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur, avec des conditions relativement souples. A l'inverse, ACFB et SIA N'SON présentent des offres plus limitées ou contraignantes, notamment en matière de garanties exigées.

L'étude révèle également un écart important entre les exigences des institutions financières et la capacité réelle des bénéficiaires, notamment les micro-entrepreneurs, à satisfaire aux critères classiques d'éligibilité (formalisation, garanties, épargne préalable, plan d'affaires bancable). Les entrepreneurs champions sont mieux préparés mais nécessitent encore un accompagnement technique pour renforcer leur accès au financement.

Dès lors, une stratégie différenciée d'accompagnement s'impose : renforcer l'éducation financière, la formalisation, l'épargne institutionnelle et les outils de garantie pour les micro-entrepreneurs, tout en appuyant les champions dans la structuration de leurs projets et leurs démarches de négociation avec les institutions de financement. Le

recours aux dispositifs publics comme le FNDA, ou aux alternatives telles que DigitFin, peut jouer un rôle complémentaire crucial.

Le projet ANFANNI-DEYIE devra ainsi poursuivre ses efforts de facilitation entre entrepreneurs et institutions financières, tout en proposant des solutions adaptées de produits financiers aux réalités de l'entrepreneuriat agricole local.